

CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS UN PROJET STRUCTURANT ET DURABLE

Les membres du comité de pilotage du projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin se sont réunis le 3 novembre à la Maison du Département pour étudier les trois variantes du projet. Une variante de moindre impact a été choisie au sein du fuseau S03. Cette nouvelle étape intervient avant le vote en séance plénière de l'assemblée départementale prévu le 12 décembre prochain.

« L'ensemble des élus présents se sont accordés sur plusieurs points essentiels dont la finalité est la sécurisation et une meilleure fluidité des déplacements des usagers des routes dans le nord du Cotentin. Si ce projet de voie de contournement est bien antérieur aux annonces de la création d'Aval du Futur, il permettra un accompagnement optimal des besoins de mobilité et de desserte du grand chantier. Le futur tracé du CSO est en outre approuvé par les maires ruraux de l'axe et sera présenté aux élus départementaux lors de la séance plénière du 12 décembre prochain », Jean Morin, président du Département de la Manche.

→ Ce projet, porté par le Département de la Manche en tant que maître d'ouvrage, répond à des enjeux majeurs pour le territoire : amélioration et sécurisation des conditions de circulation, développement des modes de déplacements doux, facilitation des déplacements pour les transports médicaux, soutien à l'activité économique. Cet aménagement doit être durable et exemplaire ; les enjeux, notamment environnementaux sont nombreux et font l'objet d'une attention particulière, en totale adéquation avec le projet de mandature faisant de la sobriété un élément clé de la politique départementale.

Une analyse multicritère pour sélectionner une variante de moindre impact

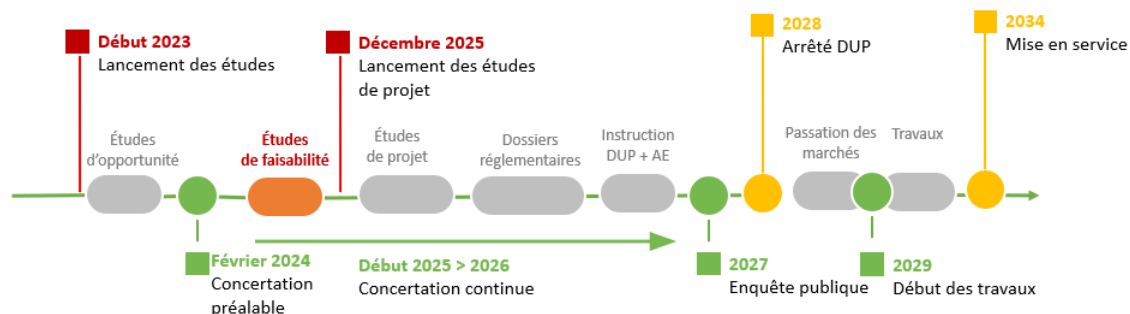
Le Département a mené une analyse des objectifs cibles du projet, croisée avec une évaluation multicritère des différentes variantes, permettant de mettre en évidence les atouts respectifs de chacune d'entre elles, en particulier au regard de :

- la fonctionnalité et de la lisibilité de l'itinéraire,
- la sécurité et de la géométrie du tracé,
- la limitation des impacts environnementaux et agricoles,
- la maîtrise des coûts et des délais de réalisation.



L'analyse a permis de mettre en évidence la meilleure performance globale de la variante issue de la combinaison des variantes 1 et 2 au sein du fuseau S03. Celle-ci obtient la meilleure note globale traduisant un équilibre satisfaisant entre performance technique, intégration environnementale et faisabilité opérationnelle.

Rappel du calendrier



Pour rappel, le Département a porté du 26 février au 15 avril 2024 une concertation préalable auprès des habitants, étape fondamentale dans la vie d'un projet. Son objectif était de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socioéconomiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Puis, trois variantes d'aménagement façonnées grâce à la concertation continue ont été votées en séance plénière du 13 décembre 2024.